

LANDEVIEILLE le 29 mai 2026



CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Conseil Municipal prévue en Mairie le :

Vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 00

Je compte sur votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire :

Isabelle DURANTEAU

ORDRE DU JOUR :

Elections sénatoriales 2026 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs